



# Le Noyeron

## **Accessibilité des bâtiments communaux**

Pour l'accessibilité des bâtiments communaux accueillant du public, l'Apave a fait un état des lieux, ce qui a permis d'établir un Agenda d'Accessibilité Programmé (AdAP), afin de répartir les travaux sur trois ans.

Deux bâtiments sont concernés, celui de la mairie et la salle polyvalente. En 2016, nous allons effectuer la mise en place de la signalétique pour ces deux bâtiments ainsi que les petits aménagements. En 2017, nous entreprendrons des travaux plus importants pour le bâtiment mairie, (changement de la porte d'entrée, mise en place d'un visiophone) pour les personnes ne pouvant accéder à l'étage. Un accueil ponctuel sera mis en place au rez de chaussée. Enfin, en 2018, quelques modifications seront apportées à la salle polyvalente.

Pour ce qui concerne l'accès à l'église du Noyer, il est possible pour les personnes à mobilité réduite. En effet, dans ce bâtiment se trouve une rampe d'accès qui peut être posée à l'entrée de l'église côté cimetière permettant d'y accéder sans problème.

## **Réfection des murs du cimetière**

C'est l'entreprise de

maçonnerie Jean-Pierre Robert qui a été retenue pour un montant de 23 247 € HT. Une subvention de 15 000 € a été accordée par la Région. Au cours de cet automne, Jean-Pierre Robert a recrépi la partie du mur la plus endommagée. Le reste des travaux sera réalisé au printemps.

## **Rénovation de la place de Lacou**

Le montant prévisionnel des travaux de rénovation de la place de Lacou se monte à 85 000 € HT. Des subventions ont été accordées : Région PACA : 42 500 €, Conseil Départemental : 25 500 €. Un appel d'offre sera lancé début janvier 2016 pour obtenir des devis et choisir l'entreprise qui effectuera les travaux durant le deuxième trimestre.

Nathalie Aye, travaillant pour l'Agence Territoriale du conseil départemental service du patrimoine, nous a indiqué les démarches à effectuer afin que la voie communale située derrière l'ancienne école des Evarras soit classée dans le domaine communal public. Ce changement a été effectué par le service du cadastre.

## **Assainissement**

La famille d'Edouard Prel est favorable à la vente de son

terrain situé sous le Serre afin que nous puissions y construire une roselière pour l'assainissement des hameaux de Claret, la Ville, le Marthouret et le Serre. Le conseil municipal s'est prononcé sur le prix afin de l'acquérir.

Madame Edmond du cabinet d'études est venue au Noyer jeudi 3 décembre pour voir ce terrain. Maintenant, il est nécessaire de faire établir un relevé topographique des lieux pour savoir si les courbes de niveaux permettent la jonction des réseaux provenant du Serre et de la jonction des réseaux du Claret et du Marthouret.

## **Infractions au règlement de l'eau**

Deux infractions graves au règlement de l'eau de la commune ont été constatées ces derniers mois par les élus. Le conseil municipal s'est prononcé sur les suites à donner à ces deux affaires.

La première fait l'objet d'un dédommagement pour les travaux effectués par l'employé communal et la seconde a motivé un dépôt de plainte auprès de la gendarmerie et l'enquête est en cours.

Suite à ces incivilités, les élus sont en train de revoir le règlement de l'eau.

## **Règlement National d'Urbanisme**

Dans le numéro 2 de décembre 2014, nous vous annonçons la caducité du P.O.S. au 31 décembre 2015 si nous n'envisagions pas la transformation de notre document d'urbanisme en Plan Local d'Urbanisme (P.L.U.).

Tout au long de cette année, nous avons pris conseil auprès de différents organismes qui ont essayé de répondre à nos questions.

Notre document d'urbanisme devra être en conformité avec le Schéma de Cohérence Territoriale de l'Aire Gapeçaise (S.C.O.T.). Pour cela, il est nécessaire de réduire fortement les surfaces constructibles.

La dernière réunion que nous avons eue mardi 29 septembre avec Monsieur Iopolo de la DDT et Madame Reynaud Banus, directrice générale du SCoT nous a permis de prendre une décision. Le conseil municipal s'est prononcé pour le passage au Règlement National d'Urbanisme en gardant la possibilité de passer ultérieurement en carte communale.

## **Internet**

Suite à la réunion du 23 octobre à la Communauté de Communes de Saint Bonnet avec le Syndicat Mixte Ouvert Paca Très Haut Débit, nous vous informons que des travaux sont en cours à Chauffayer pour créer un

Nœud de Raccordement d'Abonnés (NRA). Ils impacteront Lacou et La Guinguette.

Pour ce qui concerne le Noyer et les Evarras, dans le cadre de la seconde phase de montée en débit, le Syndicat Mixte étudie la création d'un NRA pour les hameaux du Noyer. Aucune date n'a été fixée pour la réalisation de ces travaux.

Le compte-rendu de cette réunion est consultable en mairie.

## **La vie des associations**

L'association Dominique Villars va organiser le 16 février 2016 en matinée son assemblée générale qui sera suivie à 14h30 d'un diaporama avec Véronique Guérin sur la botanique.

L'association Loisirs Art Culture fêtera les rois avec ses adhérents le 16 janvier 2016 à la salle polyvalente.

L'association Wu Xing Tao Champsaur propose des cours de Qi Gong tous les jeudis soir à la salle polyvalente.

## **Noël**

Des bénévoles ont fait la crèche à la chapelle des Evarras et à l'église de Lacou. Ces crèches font partie du chemin des crèches en Champsaur Valgaudemar. La visite est gratuite.

Chapelle des Evarras : ouverture du 12 décembre 2015 au 1<sup>er</sup> février 2016 de 10h à 17h30.

Eglise de Lacou : ouverture du

19 décembre 2015 au 17 janvier 2016 de 9h30 à 18h.

Le père Noël a rendu visite aux enfants de la commune le samedi 19 décembre 2015.

Cette année, la municipalité a décidé de faire un geste pour Noël aux personnes de plus de 80 ans présentes sur la commune.

## **Cérémonie des vœux**

Le conseil municipal invite la population le samedi 9 janvier 2016 pour la cérémonie des vœux à partir de 18h et d'ores et déjà vous souhaite d'agréables fêtes de fin d'année.

## **Fermeture de la mairie**

La mairie sera fermée au public du mardi 22 décembre 2015 jusqu'au 3 janvier 2016 inclus.

Une permanence sera assurée le jeudi 31 décembre 2015 de 9h à 11h30 pour les inscriptions sur les listes électorales.

Pour les personnes intéressées par le fichier informatique, envoyez-nous votre mail à l'adresse suivante :

[mairiedunoyer@wanadoo.fr](mailto:mairiedunoyer@wanadoo.fr) en nous indiquant votre nom. Vous recevrez la prochaine édition sur votre adresse électronique.

Rédigé par les membres de la commission communication

Imprimé par la mairie.